

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N° AURA 2024-R-004
Séance du 23 janvier 2024

Avis relatif au plan de gestion
de la réserve naturelle régionale de la galerie du Pont des Pierres (01)

Lors de la séance du 23 janvier 2024, le CSRPN a examiné la demande d'avis relatif au plan de gestion de la réserve naturelle régionale (RNR) de la galerie du Pont des Pierres (01).

Au cours des échanges, les membres du CSRPN ont souligné la très grande qualité du travail réalisé, notamment l'effort de présentation synthétique via des grands tableaux d'arborescence. Le CSRPN salue ce choix de présentation, qui permet de disposer d'un document d'une grande lisibilité et très pédagogique, à ce titre ce travail est qualifié d'exemplaire.

Le CSRPN rend un **avis favorable**, assorti des recommandations suivantes :

- ajouter, en annexe du plan de gestion, la liste des espèces ;
- en ce qui concerne l'opération « diagnostic forestier », le CSRPN recommande de débiter par une analyse diachronique de l'occupation du sol sur la période la plus longue possible, à partir des cartes anciennes (notamment la carte de l'état-major disponible sur le géoportail IGN) et des photographies aériennes. Cette analyse permettra de préciser la dynamique de la couverture forestière, de repérer les traces d'éventuelles coupes à blanc et d'identifier les éventuelles parties de boisements anciens, permettant de connaître la continuité de l'état boisé depuis la première moitié du 19^e siècle. Il serait souhaitable que cette analyse porte sur le périmètre du projet d'extension de la réserve naturelle, de manière à disposer d'éléments pour traiter de l'enjeu forêt dans le prochain plan de gestion. Cette étape pourra ensuite être complétée par des inventaires/suivis d'indicateurs de naturalité forestière : inventaire géolocalisé des gros bois et très gros bois, avec une caractérisation des dendro-microhabitats qu'ils portent, inventaire de taxons sapro-xylophages (coléoptères, fonge...), suivi de fronts de recolonisation (ourlets, manteaux...), sur le plan morphologie, flore et faune, par des approches de type traits et groupes fonctionnels, etc.
- Le CSRPN considérant la maturité de l'architecture du plan de gestion de cette RNR, recommande que le prochain plan soit établi sur une période décennale, avec une évaluation à mi-parcours, de manière à optimiser le plan de charge du gestionnaire.

Enfin, concernant le projet d'extension¹ de la RNR qui n'a pu être initié lors du précédent plan de gestion, le CSRPN souligne la pertinence d'étendre le périmètre de la réserve naturelle régionale sur le périmètre de 70 ha.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS



¹ L'extension permettrait le passage du périmètre actuel de 9 ha à un périmètre de 70 ha classé en RNR.